



PROJETS PÉDAGOGIQUES

ALSH extrascolaire

Eté 2025

L'Education, l'Enfance et la Jeunesse à Volvic

A. SOMMAIRE

A.	Sommaire	1
B.	Préambule	3
C.	La ville de Volvic.....	4
	<i>C.1 - Ses richesses patrimoniales</i>	<i>5</i>
	<i>C.2 - L'organisateur des ALSH</i>	<i>6</i>
	<i>C.3 - Le PEDT</i>	<i>6</i>
	<i>Le PEDT.....</i>	<i>6</i>
D.	Le service Éducation, Enfance, Jeunesse	7
E.	Les objectifs GENERAUX	8
F.	LE fonctionnement GENERAL	11
	<i>F.1 - LES MODALITES D'ACCUEIL</i>	<i>11</i>
	<i>F.1.a - les Inscriptions</i>	<i>11</i>
	<i>F.1.b - les Réservations / Annulations</i>	<i>11</i>
	<i>F.1.c - la Facturation</i>	<i>12</i>
	<i>F.1.d - la Tarification.....</i>	<i>12</i>
	<i>F.2 - La communication</i>	<i>12</i>
G.	LA SECURITE.....	13
	<i>G.1 - Les pharmacies.....</i>	<i>13</i>
	<i>G.2 - L'assistant sanitaire.....</i>	<i>14</i>
	<i>G.3 - P.A.I.....</i>	<i>14</i>
	<i>G.4 - Hygiène ♪ (Axe sécurité physique)</i>	<i>14</i>
	<i>G.5 - L'accueil du public Spécifique ♪ (Axe sécurité physique) ♪ (Axe sécurité moral)</i>	<i>15</i>
	<i>G.5.a - L'HANDICAP</i>	<i>15</i>
	<i>G.5.b - Dispositif DAHLIR.....</i>	<i>15</i>
	<i>G.6 - La C.I.D.E. ♪ (Axe sécurité moral)</i>	<i>15</i>
	<i>G.7 - Sanctions ♪ (Axe sécurité physique) ♪ (Axe sécurité affective)</i>	<i>16</i>
	<i>G.8 - Le restaurant scolaire ♪ (Axe sécurité physique) ♪ (axe environnement)</i>	<i>16</i>
	<i>G.9 - LES bâtiments ♪ (Axe sécurité physique)</i>	<i>17</i>
H.	LES EQUIPES	18
	<i>H.1 - Les différentes équipes</i>	<i>18</i>
	<i>H.2 - Le rôle de l'animateur ♪ (Axe sécurité physique) ♪ (Axe sécurité moral).....</i>	<i>19</i>
	<i>H.3 - Rôle de la personne d'accueil</i>	<i>19</i>
	<i>H.4 - ROle de la direction et du coordinateur pédagogique</i>	<i>20</i>
	<i>H.5 - Le rôle du personnel de service</i>	<i>20</i>
	<i>H.6 - Formation – stagiaires BAFA</i>	<i>20</i>
	<i>H.7 - Les réunions.....</i>	<i>20</i>
	<i>H.8 - Temps de pauses.....</i>	<i>21</i>
I.	L'ORGANISATION COMMUNE DES ALSH.....	22
	<i>I.2 - Journées types.....</i>	<i>22</i>
	<i>I.2.a - Les temps d'animations ♪(axe loisirs).....</i>	<i>23</i>
	<i>I.2.b - Les repas ♪ (Axe sécurité physique) ♪ (axe environnement).....</i>	<i>23</i>
	<i>I.2.c - Le gouter ♪ (Axe sécurité physique) ♪ (axe environnement).....</i>	<i>23</i>
	<i>I.2.d - Le temps calme ♪ (Axe sécurité physique)</i>	<i>24</i>
	<i>I.3 - La participation des enfants ♪ (Axe sécurité affective) ♪ (axe loisirs)</i>	<i>24</i>
	<i>I.4 - Les sorties et intervenants ♪ (axe loisirs) ♪ (territoire...)</i>	<i>24</i>
	<i>I.4.a - Les sorties.....</i>	<i>24</i>
	<i>I.4.b - Les intervenants</i>	<i>25</i>
J.	L'ALSH EXTRASCOLAIRE	26
	<i>J.1 - Périodes d'ouvertures.....</i>	<i>26</i>
	<i>J.2 - Horaires</i>	<i>26</i>

J.3 - Publics, capacité, et sites	26
J.4 - Équipe	27
J.5 - Objectifs spécifiques	27
J.6 - Journée détaillée ALSH les écureuils.....	29
J.7 - Journée détaillée ALSH les petits écureuils	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
K. LES Partenaires.....	32
L. L'ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE	33
M. le Glossaire	34

B. PREAMBULE

« L'éducation est l'ensemble des influences d'origines et de natures diverses, réfléchies ou spontanées, qui s'exercent volontairement ou non sur l'individu ou que l'individu exerce sur son environnement et qui, en se conjuguant, contribuent à la création et au développement de sa personne. De ce fait, l'éducation est globale et continue. »

P. DE ROSA

Voilà pourquoi l'accueil de loisirs est un lieu d'éducation, et que **l'animateur est un éducateur**. On parlera même de co-éducation, puisque l'animateur inscrit son acte éducatif avec celui des parents et de la famille, des enseignants, des responsables sportifs ou culturels, des autres enfants, et de divers adultes.

Le projet pédagogique, c'est quoi ?

Le Projet pédagogique est un document destiné à définir les orientations pédagogiques vers lesquelles la directrice d'une structure et son équipe souhaitent tendre, et ce, dans le respect des valeurs éducatives de l'organisateur auxquelles il se rapporte.

Ce projet est une version adaptée à la période citée d'un projet pédagogique globale et annualisée, qui garantit la cohérence de la structure au fil des périodes de vacances, et des lieux.

Ce projet pédagogique s'appuie sur le PedT, le règlement intérieur des structures et les différentes délibérations prises par le Conseil Municipal. Il s'agit d'un document technique qui synthétise les règles de fonctionnements des ALSH de la ville. Il précise également les fonctionnements internes des accueils de loisirs, ainsi que les objectifs pédagogiques et opérationnels.

Le projet pédagogique est co-élaboré par l'équipe d'animation, sous la responsabilité des directeurs des accueils de loisirs. La coordination de l'écriture du projet est assurée par la directrice des ALSH. Le projet pédagogique n'est pas soumis à l'approbation du conseil municipal (puisque'il s'agit d'un document qui s'appuie sur les délibérations, le PedT, et les projets validés par le CM).

Le projet pédagogique est modifiable afin de lui permettre d'évoluer.

C. LA VILLE DE VOLVIC

La ville de Volvic est une commune française située dans le département du Puy-de-Dôme (63) en région Auvergne. Elle est localisée à 5 km de Riom et à 14 km de Clermont-Ferrand, au cœur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. La commune de Volvic a une population d'un peu moins de 5000 habitants.

Commune du Puy-de-Dôme, implantée au cœur d'un paysage façonné par les éruptions volcaniques, Volvic se situe entre ville et campagne. La commune s'étend sur environ 30 km² et se partage entre un centre-bourg historique, trois grands villages et quatorze autres villages ou lieux-dits.

Volvic est avant tout riche de sa population, par sa diversité, sa culture avec son patrimoine historique remarquable et son environnement naturel.

La commune est mondialement connue pour deux ressources naturelles emblématiques : son eau minérale et sa pierre volcanique.

L'eau de Volvic

L'eau minérale naturelle de Volvic est issue d'un impluvium préservé de 38 km², situé dans un environnement volcanique unique. Filtrée pendant plus de cinq ans à travers les roches basaltiques, elle acquiert sa pureté et sa composition minérale équilibrée, notamment en silice. Commercialisée depuis 1938, elle est aujourd'hui exportée dans de nombreux pays et constitue un atout économique majeur pour la commune.



La pierre de Volvic

La pierre de Volvic est une lave grise issue des éruptions du volcan de la Nugère. Exploitée depuis le Moyen Âge, elle a été largement utilisée pour la construction et la sculpture, notamment dans les édifices religieux de la région, comme la cathédrale de Clermont-Ferrand. Elle est appréciée pour sa solidité, sa résistance aux intempéries et sa capacité à être finement travaillée. Aujourd'hui encore, elle demeure un matériau prisé pour la restauration du patrimoine et la création artistique.

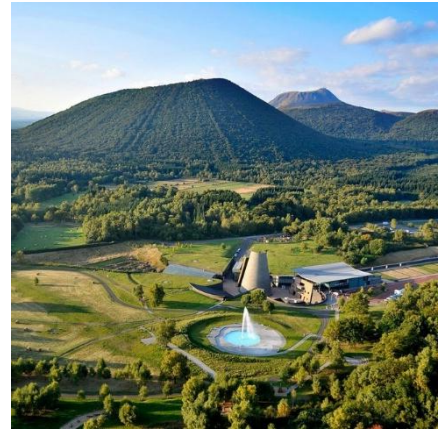
Ces deux ressources naturelles ont façonné l'histoire et l'identité de Volvic, contribuant à son rayonnement bien au-delà de ses frontières.

Son territoire

La commune fait partie de Riom Limagne et Volcans (RLV), communauté d'agglomération de 68 000 habitants qui est composée de 31 communes. RLV détient le label "territoire d'excellence des activités de pleine nature". Le territoire dispose de nombreux atouts qui en font une agglomération innovante et attractive : les riches terres de la Limagne, le tourisme, l'économie, la culture et le patrimoine.

Nichée au pied de la Chaîne des Puys, classée au **patrimoine mondial de l'UNESCO**, Volvic est une véritable porte d'entrée vers le **Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**. Ce territoire exceptionnel, façonné par l'activité volcanique, offre des paysages uniques propices à la découverte et à l'évasion.

Riche de son patrimoine naturel et culturel, Volvic est un point de départ idéal pour explorer les volcans d'Auvergne, randonner sur les flancs du **Puy de la Nugère** ou parcourir les sentiers au cœur d'une nature préservée. Entre **géologie, biodiversité et histoire**, Volvic incarne l'équilibre parfait entre nature et savoir-faire ancestral.



C.1 - SES RICHESSES PATRIMONIALES

L'histoire de Volvic est très riche. Ville clunisienne, elle dispose d'un **patrimoine important** et atypique qui fait tout son charme.



La grotte de la pierre

Exploitée pour la pierre par les carriers du début du XX^{ème} siècle. C'est en partie grâce à ce travail que les sources des eaux ont été découvertes.

L'église Saint -Priest

Une partie de l'église de Volvic est classée Monument Historique et la seconde partie est inscrite.

C'est une église clunisienne. L'ordre de Cluny est un ordre monastique de l'église catholique du X^{ème} au XVIII^{ème} siècle.

En 2024, l'église est restaurée.



Notre Dame de la garde

Cette gigantesque statue de la vierge domine la ville du haut à 733 mètres d'altitude. Depuis 1861, elle tend les bras en signe de protection sur la ville. Elle a été réalisée par l'école d'architecture de Volvic qui fût la première de France.

Le château de Tournoël

Vers les années 1200 le château de Tournoël appartenait à la puissante famille d'Auvergne. Ce château qui était une possession royale ne fût pas entretenu de 1450 à 1920. C'est à partir de 1920 que les Chabrol, famille de propriétaires ont commencer à entretenir le château. Aujourd'hui les propriétaires de ce bien sont Madame et Monsieur Aguttes.



L'Imapec

Fort de son expérience de création d'écoles primaires à Paris, Le Conte Chabrol a créé l'école d'architecture de Volvic en 1820.

Plusieurs générations de spécialistes des métiers de la pierre ont été formées dans cette école. Elle a accueilli jusqu'à une centaine d'élèves par jour dans les années 1990.



Jardin de Bosredon

Le jardin de Bosredon était le jardin du château (musée actuel), il serait inspiré des traditionnels jardins à la française. D'après les archives régionales, le concepteur était un élève de André Le Nôtre, contrôleur général des bâtiments, arts et manufactures de France. Quatre statues en pierre de Volvic ornent cet espace. Les trois filles de Zeus sont facilement identifiables par leurs noms gravés sur le socle :

- Melpomène : muse du chant et de l'harmonie musicale
- Euterpe : muse de la danse et de la poésie
- Thalie : muse de la comédie

Quant à la quatrième statue, elle serait une représentation de Déméter : Déesse de la Terre et de la fécondité. Ce jardin est inscrit depuis le 20 octobre 1971 par la DRAC parmi les 72 jardins protégés en Auvergne.

C.2 - L'ORGANISATEUR DES ALSH

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont organisés par la commune.

Les ALSH sont dotés d'un agrément de la SDJES. Ainsi que de la P.M.I. (pour les moins de 6 ans).

Ils bénéficient chacun d'un bâtiment, ou d'une partie d'une école réservée exclusivement aux activités de l'accueil de loisirs ainsi que le personnel municipal nécessaire à son bon fonctionnement.

La ville a signé la Convention Territoriale Généralisée (CTG) avec la C.A.F.

C.3 - LE PEDT

LE PEDT

- La découverte de tout environnement naturel, culturel...
- Le lieu social en renforçant les partenariats, les échanges.
- Il donnera accès au sport pour tous.
- Il préservera les notions d'enfance, de plaisir, d'épanouissement...
- Il organisera, en collaboration avec les pompiers de la commune, un exercice d'évacuation incendie chaque année, pour que les animateurs et les enfants acquièrent des automatismes en toute sécurité.
- Il attribuera les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement.

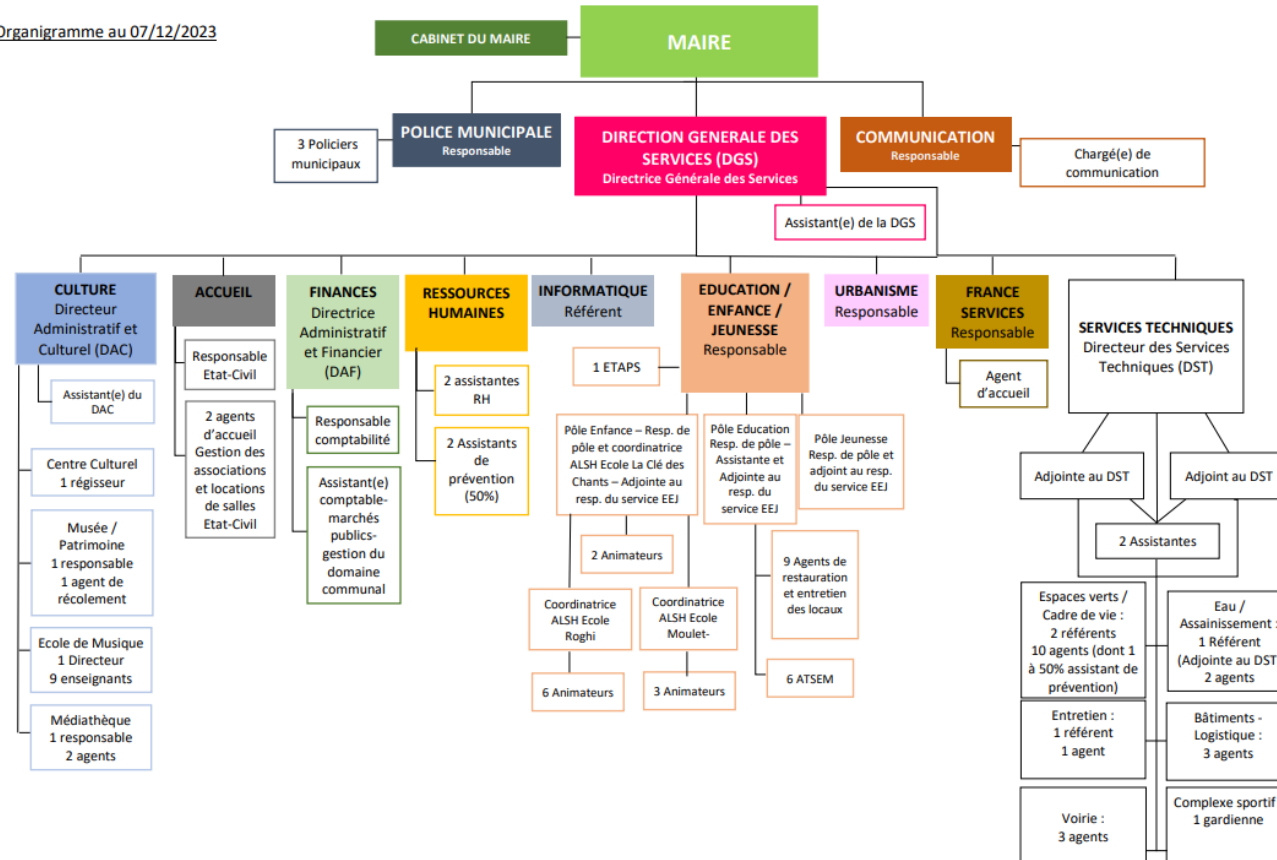
D. LE SERVICE ÉDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE

Le service Éducation Enfance Jeunesse de la ville de Volvic joue un rôle central dans l'accompagnement des enfants et des jeunes tout au long de leur parcours éducatif. Il s'attache à garantir un cadre de vie et d'apprentissage de qualité, en cohérence avec les orientations éducatives de la commune et les besoins des familles.

Le service œuvre pour le bien-être et l'épanouissement des enfants de 0 à 17 ans en proposant une offre éducative et de loisirs variée. Il intervient à travers plusieurs dispositifs :

- **Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)**, qui offrent aux enfants un cadre sécurisant et stimulant en dehors du temps scolaire.
- **La restauration scolaire**, garantissant une alimentation équilibrée et de qualité.
- **Le périscolaire**, qui assure une continuité éducative avant et après l'école, ainsi que le mercredi après-midi.
- **Les actions jeunesse**, destinées aux pré-adolescents et aux adolescents afin de favoriser leur autonomie et leur engagement citoyen, à travers l'Espace Jeune durant les vacances, et l'Accueil Libre durant le cycle scolaire.

Organigramme au 07/12/2023



E. LES OBJECTIFS GENERAUX

Les objectifs généraux sont partagés sur l'ensemble des ALSH de la ville. Ils seront détaillés en fonctions des différentes structures. Ils sont issus du PEDT (Projet éducatif de la ville).

Un centre de loisirs pour grandir ! En toute sécurité (axe sécurité physique)

- Respecter les réglementations en vigueur (SDJES, code du travail, HACCP...)
- Respecter le rythme des enfants et des adultes ;
- Respecter les besoins de chaque enfant, suivant ses capacités ;
- Mettre les conditions nécessaires à la sécurité physique et affective des enfants ;
- Aider à devenir autonome ;
- Devenir responsable « de ce que l'on apprivoise » ;
- Contribuer à développer la personnalité des enfants : l'esprit créatif et critique, l'imagination, l'inventivité et la curiosité.

Un centre de loisirs pour "vivre ensemble" (axe sécurité affective)

- Instaurer la notion de respect comme fondement de base : aussi bien dans la vie quotidienne, que dans les activités et notre communication à tous envers tous ;
- Rendre l'ALSH accessible à tous en proposant une tarification réfléchie et en se rendant disponible pour des rencontres avec les familles dans le but d'intégration spécifique d'enfants dans le besoin (PAI, MDPH, DALHIR...) ;
- Pouvoir s'exprimer au sein du groupe d'enfants et face aux adultes, et de faire des propositions pour la vie du groupe ;
- Se respecter les uns les autres et accepter tout le monde sans discriminations ;
- Connaître ses droits et ses devoirs d'enfants (CIDE) ;
- Permettre aux enfants de vivre des expériences citoyennes et démocratiques dans le but de savoir quel pourrait être leur place dans la société.

Un centre de loisirs pour vivre ses vacances (axe loisirs)

- Faire du centre de loisirs un lieu d'expérimentation et de découverte ;
- Faire du centre un lieu de détente où l'enfant pourra s'évader, se reposer, voyager et découvrir ;
- Prendre du plaisir à être ensemble ;
- Découvrir des activités et des jeux ludiques, variées et diversifiées, qu'il serait difficile de découvrir à la maison ou à l'école ;
- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances et non simple consommateur.

Un centre de loisirs les pieds... sur et dans la Terre ! (axe environnement)

- Se responsabiliser dans la vie quotidienne vis-à-vis de l'écologie (tri, déchet, gaspillage...) ;
- Redécouvrir comment vivre avec la nature sans la saccager ;
- Vivre et favoriser les activités de pleine nature et de jardinage.

Un centre de loisirs à Volvic, au cœur de son patrimoine (axe territoire, patrimoine et culturel)

- Connaître son territoire ;
- Participer aux activités culturelles proposées sur le territoire ;
- Rencontrer les personnes qui font vivre Volvic : associations, professionnels...
- Travailler avec les services et les commerces locaux.

Un centre de loisirs pour grandir ! En toute sécurité (axe sécurité physique)

Le centre de loisirs est avant tout un lieu pensé pour la sécurité et le bien-être des enfants. Garantir leur sécurité physique et affective est une priorité absolue, qui s'inscrit dans le respect rigoureux des réglementations en vigueur, qu'il s'agisse du cadre posé par la SDJES, du code du travail ou encore des normes d'hygiène alimentaire comme la méthode HACCP. Mais au-delà des obligations, c'est une posture éducative globale qui guide l'équipe : accueillir chaque enfant dans le respect de son rythme, de ses besoins, de ses capacités, c'est lui permettre de se sentir bien, écouté et en confiance. Les temps de repos, les transitions douces, les activités adaptées font partie de cette attention portée à l'équilibre des enfants... comme des adultes qui les accompagnent. Le centre doit également offrir un cadre structurant, où l'enfant peut progressivement apprendre à devenir autonome, prendre des initiatives, faire des choix, expérimenter et gagner en assurance. En devenant responsable "de ce que l'on apprivoise", l'enfant comprend l'importance de respecter les lieux, les règles, les autres et lui-même. Enfin, le centre joue un rôle essentiel dans l'épanouissement personnel des enfants : il encourage la créativité, développe l'imagination, stimule l'inventivité, valorise la curiosité et la pensée critique. C'est un espace pour se construire, s'exprimer, s'essayer, se découvrir. Un lieu pour grandir, en toute sécurité.

Un centre de loisirs pour "vivre ensemble" (axe sécurité affective)

Un centre de loisirs est bien plus qu'un lieu d'activités : c'est un espace privilégié d'apprentissage du vivre ensemble, où chaque enfant doit pouvoir évoluer en toute sécurité affective. Pour cela, le respect est une valeur centrale, omniprésente dans la vie quotidienne, les échanges entre enfants et adultes, les activités partagées et la manière de communiquer. Ce climat de respect mutuel permet à chacun de se sentir reconnu, écouté et en confiance. Le centre de loisirs a également pour mission d'être accessible à tous : cela passe par une tarification adaptée mais aussi par une disponibilité réelle de l'équipe pour accompagner les familles et permettre l'intégration des enfants à besoins spécifiques (PAI, MDPH, DALHIR...), dans un esprit d'inclusion et d'équité. En parallèle, les enfants doivent pouvoir s'exprimer librement, donner leur avis, proposer des idées pour la vie du groupe, et ainsi être acteurs de leur quotidien. Ce droit à la parole, exercé dans un cadre bienveillant, renforce leur confiance en eux et leur sentiment d'appartenance. Le centre doit aussi promouvoir l'acceptation de chacun, sans discrimination d'aucune sorte : il s'agit d'un lieu de tolérance, où la différence est accueillie comme une richesse. L'apprentissage des droits et des devoirs, notamment à travers la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), participe à cette construction citoyenne, en aidant les enfants à comprendre les règles du vivre ensemble. Enfin, en leur permettant de vivre des expériences démocratiques concrètes – comme participer à des prises de décision collectives ou à des projets communs – le centre prépare les enfants à trouver leur place dans la société, en tant que citoyens responsables, ouverts et solidaires.

Un centre de loisirs pour vivre ses vacances (axe loisirs)

Le centre de loisirs est un espace unique où l'enfant peut pleinement vivre ses vacances, en rupture avec le cadre scolaire, tout en continuant à grandir et à s'épanouir. Il doit être avant tout un lieu de plaisir, de détente et de liberté, où chaque enfant peut s'évader, rêver, se reposer, voyager dans son imaginaire ou à travers des découvertes concrètes. Le centre devient alors un terrain d'expérimentation, un espace riche en découvertes où l'enfant teste, explore, ose, apprend autrement. C'est aussi un moment de socialisation positive : les vacances au centre permettent de prendre du plaisir à être ensemble, de partager des rires, des jeux, des activités variées, et de créer des souvenirs communs. Les propositions d'activités doivent être ludiques, diversifiées, et parfois même originales – des expériences qu'il serait difficile de vivre à la maison ou à l'école. Qu'il s'agisse de grands jeux, d'activités manuelles, sportives, culturelles ou d'aventures collectives, chaque journée doit apporter sa part de surprise et de joie. Enfin, il est essentiel que l'enfant soit acteur de ses vacances : il ne s'agit pas de consommer passivement ce qu'on lui propose, mais de participer, choisir, co-construire, s'impliquer. En valorisant ses envies, ses idées, ses initiatives, le centre de loisirs lui permet de vivre des vacances à son image, dans un cadre bienveillant, enrichissant et joyeux.

Un centre de loisirs les pieds... sur et dans la Terre ! (axe environnement)

Le centre de loisirs est aussi un lieu privilégié pour sensibiliser les enfants à l'environnement et à la nécessité de préserver notre planète. En lien avec les enjeux écologiques actuels, il s'agit d'initier dès le plus jeune âge des gestes simples mais essentiels du quotidien : trier ses déchets, éviter le gaspillage, consommer de manière raisonnée, prendre soin des ressources naturelles. Ces petits gestes, répétés au fil des jours, construisent une conscience écologique durable et encouragent les enfants à devenir responsables et respectueux de leur environnement. Le centre est également un formidable terrain pour redécouvrir la nature, apprendre à l'observer, la comprendre, l'aimer... sans la détériorer. Il ne s'agit pas simplement de "parler" d'écologie, mais de la vivre concrètement à travers des expériences directes : observer les insectes, utiliser les éléments naturels dans des créations, respecter les plantes, découvrir les saisons, sentir la terre. Les activités de pleine nature, les sorties en extérieur, les ateliers de jardinage ou d'éco-crédation reconnectent les enfants à leur environnement et renforcent leur lien à la Terre. Vivre les pieds dans la terre, c'est apprendre à la respecter, à l'aimer, et à la préserver pour demain.

Un centre de loisirs à Volvic, au cœur de son patrimoine (axe territoire, patrimoine et culturel)

Implanté au cœur de Volvic, le centre de loisirs a pour vocation de faire découvrir aux enfants la richesse de leur territoire et de les ancrer dans leur environnement local. Apprendre à connaître sa ville, ses paysages, son histoire et ses traditions, c'est aussi renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté d'habiter ici. Le centre devient un véritable relais culturel, en lien avec les structures et les acteurs locaux. Participer aux événements, aux expositions, aux animations proposées sur le territoire permet d'ouvrir les enfants à la culture sous toutes ses formes, tout en valorisant ce qui existe à proximité de chez eux. Ces expériences sont aussi l'occasion de rencontres enrichissantes : artisans, professionnels, membres d'associations... autant de personnes qui donnent vie à Volvic et transmettent leur savoir-faire, leur passion et leur engagement. En travaillant en partenariat avec les services municipaux, les équipements culturels ou encore les commerces de proximité, le centre de loisirs s'inscrit pleinement dans une dynamique locale. Il devient alors un acteur du territoire, ouvert sur son environnement et conscient de l'importance de créer du lien entre les enfants et le monde qui les entoure.

F. LE FONCTIONNEMENT GENERAL

Les Accueils de Loisirs de Volvic « Les Écureuils », « Les Lutins » et « Les Petits Écureuils » sont des ALSH municipaux souhaitant répondre aux besoins et aux attentes des enfants et de leurs familles.

Ils souhaitent réduire la contrainte subie par les parents qui travaillent tout en offrant aux enfants la possibilité de vivre d'heureux moments de détente et de loisirs dans le souci de la qualité du service rendu.

Ce sont des structures collectives qui accueillent des enfants de 3 à 11 ans à l'occasion de leurs loisirs (petites et grandes vacances, périscolaires et mercredis).

L'accueil de loisirs durant les vacances scolaires est un multisite ouvert sur deux structures :

ALSH « Les Écureuils »

École Élémentaire Gustave ROGHI,

1, rue de Chancelas 63530 VOLVIC

☎ 04 73 33 84 45

ALSH « Les Petits Écureuils »

École Maternelle « La clé des champs »

Avenue de la liberté - 63530 VOLVIC

☎ 04 73 33 57 40

Directrice : Anne Gonthier

Adjointe : Corinne SENNEPIN et Julie Alves

✉ agonthier@ville-volvic.fr

✉ jalves@ville-volvic.fr

✉ extrascolaire@ville-volvic.fr

F.1 - LES MODALITES D'ACCUEIL

F.1.a - LES INSCRIPTIONS

Afin de procéder aux réservations une demande d'inscription doit être effectuée par les familles. Cette procédure consiste à saisir en ligne, dans les délais, une fiche de renseignement ainsi que de joindre les documents justificatifs par voie dématérialisée.

Sans ce dossier complet aucune réservation n'est possible.

Les parents doivent avoir un compte sur l'espace famille pour accéder à ce dossier. Ils peuvent créer un compte s'il n'en dispose pas. *(Une version papier existe pour les quelques familles éloignées du numérique).*

Le dossier constitué est valable une année scolaire entière : environs du 1 sept N au 31 août N+1.

Durant l'année, les parents attacheront une importance particulière à la bonne mise à jour de ce dossier via l'espace famille (ex : changement d'adresse ou de téléphone, informations concernant l'enfant comme une nouvelle allergie etc...).

F.1.b - LES RESERVATIONS / ANNULATIONS

Les réservations se font via l'Espace Famille sur internet.

A partir de là, les familles ont un accès à diverses informations et peuvent effectuer les réservations en « un clic », aussi bien le périscolaire que la restauration ainsi que l'extrascolaire.

En cas de difficulté un tutoriel sur le site de la ville de Volvic (www.ville-volvic.fr) est à leur disposition dans leurs démarches avec le portail famille. Les responsables de site et le service sont également à disposition dans l'exécution de cette démarche.

Durant les vacances il est possible d'inscrire son enfant à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.

Il est possible d'annuler ou modifier les réservations effectuées dans la limite d'un délai. Hors délai, l'annulation n'est pas envisageable sans justificatif et la réservation sera facturée.

- Vacances : jusqu'à 15 jours avant le début des vacances
- Périscolaire : la veille avant 12h (le vendredi avant 12h pour le lundi suivant). Un seuil de tolérance

le matin même peut être accordé, jusqu'à 9h en cas d'imprévus.

F.1.c - LA FACTURATION

Chaque fin de mois l'ensemble des activités du service EEJ font l'objet d'une facturation envoyée aux familles. Un relevé de consommation (disponible en ligne) est envoyé au Trésor Public qui se charge d'éditer et d'envoyer par courrier les factures.

F.1.d - LA TARIFICATION

La commune de Volvic applique des tarifs en fonction du Quotient Familial afin de rendre l'accès du service au plus grands nombre possible.

TARIFS en annexe.

F.2 - LA COMMUNICATION

Plusieurs médias existent :

- Le site internet de la commune dans lequel nous avons une page.
- L'Espace Famille.
- L'affichage sur les lieux d'accueil qui rend compte d'un planning plus précis, mise à jour en temps réel.
- L'échange d'informations verbales fait durant les accueils entre l'équipe et les parents.
- Les téléphones et boîtes mails pour joindre un responsable :
 - **Extrasco** : extrascolaire@ville-volvic.fr 04 73 33 84 45 ou 04 73 33 57 40
 - **Service enfance** : enfancejeunesse@ville-volvic.fr 04 73 33 44 94

G. LA SECURITE

Assurer la sécurité des enfants au sein de la structure n'est pas un simple objectif, mais une nécessité absolue, qui relève de la responsabilité de chaque adulte présent. C'est la toile de fond de notre projet éducatif, et elle s'applique à toutes les dimensions de l'accueil : physique, morale et affective.

La majorité de nos animateurs sont formés aux gestes de premiers secours et/ou titulaires de diplômes de secourisme (PSC1, ASST...). Leur vigilance et leurs compétences sont des garanties précieuses pour intervenir efficacement en cas de besoin. Elle se décompose en 3 grandes entités :

Physique :

Elle s'exerce au quotidien à travers des pratiques concrètes :

- Surveiller les enfants durant leurs activités, participer avec le recul nécessaire.
- Réfléchir aux dangers, choisir et préparer le lieu de l'activité ainsi que le matériel.
- Veiller à établir une progression dans l'activité.
- Adapter l'activité à la tranche d'âge et aux individus.
- Connaître les particularités de chaque enfant (fiches sanitaires et de renseignements).
- Contrôler l'hygiène corporelle et alimentaire de chaque enfant.
- Administrer les premiers soins (désinfectant, pansement, repos)
- Mettre à jour le cahier d'infirmerie après chaque soin.

Morale :

Le respect de la laïcité implique une attitude d'ouverture et de respect des croyances et de l'éducation familiale. Cela se traduit par une posture professionnelle irréprochable :

- Veiller à la qualité du langage employé.
- Adopter une tenue vestimentaire adaptée.
- Éviter les attitudes trop familières entre adultes en présence des enfants.
- Faire preuve de discrétion sur nos opinions, nos choix de vie ou nos préoccupations d'adultes.

Affective :

Il est essentiel de rappeler que les animateurs ne sont pas les parents des enfants. Nous devons donc gérer avec tact les marques d'affection et les éventuels liens d'attachement, en maintenant une posture juste et équilibrée :

- Faire preuve **d'équité** : ne pas privilégier un enfant plus qu'un autre.
- Éviter toute forme de **violence verbale**, même anodine en apparence, car elle peut avoir un impact fort sur un enfant.
- Se rappeler que tout **abus d'autorité ou de pouvoir** peut être destructeur.

L'objectif est de créer un climat de confiance, où chaque enfant se sent en sécurité, libre de s'exprimer et réellement écouté. Ce cadre bienveillant est indispensable pour favoriser leur épanouissement personnel et leur développement émotionnel.

G.1 - LES PHARMACIES

Les pharmacies sont constituées d'éléments recommandés par les institutions jeunesse et sports (SDJES). Chaque pharmacie est hors de portée des enfants afin d'éviter les risques.

Des pharmacies « portables » sont prévues pour les sorties ou les jeux « éloignés » du bâtiment.

Un memento récapitulatif de ce que doit contenir la pharmacie portable est à disposition des équipes. Il est également pratique pour partir en sortie sans oublier quoi que ce soit.

Nous conseillons aux familles de communiquer toutes informations qu'ils jugeront utiles à la sécurité physique et affectif de leurs enfants, afin de rendre la réaction des animateurs la plus adaptée (fatigue, maux de ventre, de tête, décès d'un animal de compagnie, tristesse autre...).

Les animateurs peuvent ainsi gérer la « bobologie ». S'ils jugent que la blessure est trop importante, l'équipe appellera en premier lieu soit les parents soit les secours en fonction de l'urgence de la situation.

Il est obligatoire de remplir le cahier d'infirmerie pour la sécurité de tous.

Il est interdit que les enfants gardent sur eux ou dans leurs sacs des médicaments. Les agents ne donneront aucun médicament durant le temps d'accueil de l'enfant, sauf PAI en place ou sur ordre oral du SAMU.

Afin d'accompagner les équipes des outils sont à leur disposition comme le memento pharmacie et un rappel lors d'une réflexion commune autour de l'imprévu.

G.2 - L'ASSISTANT SANITAIRE

L'assistant sanitaire est une personne en charge de suivre les pharmacies (réassorts, inventaires, devis, date de péremption...).

Un assistant sanitaire est nommé sur chaque site

- Vacances : Adjointe sur site : Julie Alves à la CDC (les petits écureuils) et Corinne Sennepin (Roghi (les écureuils)

Les animateurs devront avertir l'assistant sanitaire en cas de manquement d'un produit.

Nos équipes sont régulièrement formées ou informées aux gestes de premiers secours. Des points réguliers sur les règles de sécurité sont abordés avec les équipes afin d'apporter une organisation et un fonctionnement sécurisant.

G.3 - P.A.I.

Le Projet d'Accueil Individualisé est un document écrit, en concertation entre le médecin de famille et le médecin scolaire.

Il concerne les enfants atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap : pathologies chroniques (exemples : asthme, allergies, intolérance alimentaire...). Le PAI peut concerner le temps scolaire, mais aussi le temps périscolaire et extrascolaire.

Le document précise la démarche à suivre :

- Il définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant en collectivité (crèche, école, collège, lycée, centre de loisirs) ;
- Il répertorie les traitements et/ou les régimes médicaux ;
- Il précise, au besoin, les aménagements à effectuer en lien avec l'état de santé.

G.4 - HYGIENE ☞ (AXE SECURITE PHYSIQUE)

Veiller au bien-être de chaque enfant passe avant tout par une attention particulière à l'hygiène. Cela implique la mise en place de rituels réguliers et repérés dans la journée, tels que le passage aux toilettes ou le lavage des mains à des moments clés.

Parallèlement, il est essentiel de permettre aux enfants de boire ou d'aller aux toilettes librement, en fonction de leurs besoins, en dehors de ces temps structurés.

L'équation d'une hygiène réussie :

Hygiène² = (Règles de vie claires + Rituels réguliers) x Vigilance des animateurs

L'hygiène corporelle, notamment du visage, doit également être assurée en cas d'incident. C'est pourquoi nous invitons les familles à glisser un change supplémentaire dans le sac de leur enfant. Chaque ALSH dispose de « kits de survie » ainsi que d'un espace équipé de type « douche » permettant

d'apporter une réponse rapide et adaptée pour le confort de l'enfant.

Le matériel nécessaire (gants, serviettes, etc.) est mis à disposition des équipes d'animation pour intervenir dans les meilleures conditions.

G.5 - L'ACCUEIL DU PUBLIC SPECIFIQUE ♿ (AXE SECURITE PHYSIQUE) ♿ (AXE SECURITE MORAL)

G.5.a - L'HANDICAP

Un accueil personnalisé est proposé pour les enfants en situation spécifique, avec pour objectif, de les intégrer pleinement au groupe, sans aucune forme de discrimination. Une rencontre préalable avec la directrice est essentielle pour préparer cet accueil, permettant de prendre en compte les particularités de l'enfant, d'anticiper les éventuels défis, et de réfléchir aux moyens nécessaires pour garantir une intégration réussie. Nous faisons preuve d'inclusion en veillant à ce que chaque enfant, quelles que soient ses particularités, soit accueilli avec respect et accompagné dans son parcours.

L'équipe s'engage à tout mettre en œuvre pour accueillir un enfant aux besoins particuliers, mais il est important de noter que des locaux inadaptés et des compétences limitées de l'équipe encadrante peuvent constituer des obstacles à une intégration réussie. En tant qu'animateurs, nous n'avons pas reçu de formation d'éducateur spécialisé ou médical. Par conséquent, dans l'intérêt de l'enfant, l'ALSH se réserve le droit de ne pas donner suite aux réservations si cela risque de nuire au bien-être et au développement de l'enfant accueilli.

G.5.b - DISPOSITIF DAHLIR

Le Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers DAHLIR est un partenaire utile à l'inclusion de tous.

Le DAHLIR œuvre à favoriser l'ouverture des possibles, en partant toujours de la demande de la personne qui nous sollicite et en la rendant actrice de son projet, par un accompagnement individualisé, gratuit et de proximité.

Les étapes d'un accompagnement DAHLIR :

- Chaque projet fait l'objet d'une première rencontre pour cerner les envies de la personne et se concrétise par un accompagnement dans une structure de loisirs, en milieu dit « ordinaire », qui aura été préalablement rencontrée et sensibilisée.
- Le DAHLIR s'assure des bonnes conditions d'accueil en amont, mais aussi durant les séances d'essai pour constater et remédier aux éventuels besoins d'adaptation (matérielle, humaine...).
- Enfin, les projets sont suivis pour garantir une intégration autonome et pérenne dans les structures et susciter parfois de nouvelles envies.
- Ils ont des moyens humain et financier qu'ils peuvent mettre à disposition sous certaines conditions.

Le DAHLIR privilégie le travail en commun en impliquant l'entourage et l'ensemble des partenaires. De la même manière qu'ils s'adaptent aux projets des pratiquants, ils ont à cœur de respecter les spécificités de chaque territoire.

G.6 - LA C.I.D.E. ♿ (AXE SECURITE MORAL)

La **Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)** est un texte fondamental qui reconnaît à chaque enfant des droits essentiels, indépendamment de son origine, de son sexe, de sa religion ou de sa situation. Adoptée par une grande majorité des pays dans le monde, elle sert de référence pour garantir le respect, la

protection et le développement de chaque enfant. Dans le cadre d'un centre de loisirs, connaître la CIDE et la partager avec les enfants est primordial : cela permet de poser des repères clairs, d'encourager l'expression, la participation, et le respect des droits de chacun. Appliquer au quotidien les principes de la CIDE, c'est veiller à ce que chaque enfant soit écouté, respecté dans ses besoins, protégé contre toute forme de violence ou de discrimination, et puisse grandir dans un environnement sûr et bienveillant. Cela inclut aussi de donner aux enfants des espaces de parole, de reconnaître leurs émotions, de favoriser leur autonomie et de leur permettre de prendre part activement à la vie collective. En tant qu'adultes, nous avons la responsabilité d'incarner ces valeurs, d'être des exemples et de faire vivre les droits de l'enfant au quotidien, de manière concrète et éducative.

G.7 - SANCTIONS ➡ (AXE SECURITE PHYSIQUE) ➡ (AXE SECURITE AFFECTIVE)

Objectifs pour les enfants :

- Apprendre de ses erreurs
- Se sentir en sécurité

Les punitions (travaux sans rapport avec la faute), mise au coin, humiliations et sévices corporels sont interdits. Le système de sanction réparatrice et proportionnelle à la faute est donc privilégié. Il faut prendre le temps d'un échange avec l'enfant sur l'explication de celle-ci.

Afin de mieux vivre ensemble, il est impératif que les animateurs, avec la collaboration des enfants, élaborent leurs propres règles de vie sur l'utilisation des salles, du matériel, des jeux des moments de la journée, des comportements et prévoir des sanctions. Il s'agit d'instaurer un cadre sécurisant et de le faire évoluer si nécessaire.

Certaines règles sont non-négociables car imposées par la loi (tabagisme, respect d'autrui...) ou par le fonctionnement de la structure (ménage, temps calme, temps du repas, horaires...) Il est de la responsabilité des animateurs de les instaurer et faire appliquer au sein du cadre.

Nous proposons des temps d'échange avec les enfants afin de réguler et faire évoluer le cadre dans l'intérêt de tous.

G.8 - LE RESTAURANT SCOLAIRE ➡ (AXE SECURITE PHYSIQUE) ➡ (AXE ENVIRONNEMENT)

La commune a choisi de confier les missions de restauration à un prestataire issu de la restauration collective : **API**.

G.8.a - ÉLABORATION ET DISTRIBUTION DES REPAS

Le prestataire prend en charge l'élaboration de menus équilibrés, incluant le goûter. Les repas sont préparés sur le site de Roghi, dans le strict respect des normes d'hygiène et de sécurité (HACCP). Les deux autres sites servent de lieux d'appoint, où sont livrées des denrées déjà transformées.

G.8.b - COMMUNICATION AVEC LE RESPONSABLE DE CUISINE

Une bonne communication avec le responsable de cuisine est essentielle au bon déroulement des temps de restauration, notamment sur les points suivants :

- **Effectifs :**
 - Délai de transmission des effectifs prévisionnel.
 - Modalité de réajustement amont.

- Effectifs exacts communiqués le matin même après les appels des enfants.
- **Journées spécifiques** : prévoir en amont les jours où des pique-niques sont nécessaires.
- **Régimes particuliers** : signaler toute spécificité (régimes alimentaires, allergies, etc.).
- **Imprévus** : en cas de changement ou d'annulation, informer au plus tôt.
- **Menus** : doivent être transmis pour affichage aux responsables de site.

Les menus sont affichés à l'extérieur, sur les panneaux d'affichage, ainsi qu'à l'entrée des accueils de loisirs.

G.8.c - UNE RESTAURATION EDUCATIVE ET COLLABORATIVE

Le bon déroulement du repas constitue une vitrine de la coéducation. Les animateurs sont en partenariat avec le personnel de service, acteur à part entière de l'équipe d'encadrement auprès des enfants. Ces métiers doivent être valorisés et reconnus par tous, adultes comme enfants.

Pendant les vacances à Roghi, les enfants disposent d'un créneau horaire pour aller manger, et les repas sont servis en self.

À la Clé des Chants, le restaurant fonctionne sous forme de cafétéria afin d'encourager progressivement les enfants à gagner en autonomie. Ce mode de fonctionnement vise à les préparer en douceur à celui du self, qu'ils retrouveront pour la plupart au restaurant de Roghi.

G.8.d - LE GOUT : UN OUTIL CONTRE LE GASPILLAGE

Goûter joue un rôle dans la lutte contre le gaspillage alimentaire : il évite aux enfants de se servir en trop grande quantité pendant le repas. Il convient de les accompagner dans l'évaluation de ce qu'ils peuvent manger :

- **Alerter** ceux qui se servent de manière excessive.
- **Rappeler** qu'il est plus prudent de se servir en petite quantité (voire une moitié), puis de reprendre si besoin.
- **Encourager** chacun à terminer son assiette.
- Être tolérant : apprendre, c'est aussi se tromper.

G.8.e - UN ENGAGEMENT POUR UNE RESTAURATION RESPONSABLE

Pour renforcer sa démarche de qualité, la collectivité s'est engagée dans le dispositif "**Mon Restau Responsable**". Cette initiative vise à améliorer :

- La fabrication des repas.
- La communication autour de la qualité.
- La réduction du gaspillage alimentaire.
- L'apprentissage des bonnes pratiques alimentaires et d'hygiène.

G.9 - LES BATIMENTS (AXE SECURITE PHYSIQUE)

Durant chaque période un exercice d'évacuation et/ou de confinement est effectué. Le but étant d'acquérir des autonomismes aussi bien au sein des équipes d'animations qu'au sein des enfants. Cela permet également de mettre à jour les protocoles avec les nouvelles préconisations en vigueur, ainsi que de tester le bon fonctionnement des dispositifs (alarme, signalétiques, protocole...).

Les bâtiments font l'objet de vérifications régulières afin de s'assurer du respect des différentes normes en vigueur, garantissant ainsi leur mise en conformité (ex : extincteurs, signalétiques, etc...).

H. LES EQUIPES

H.1 - LES DIFFERENTES EQUIPES

L'équipe est composée de personnels permanents (fonctionnaires ou contractuels) mais peut-être complétée d'animateurs vacataires (en Contrat d'Engagement Educatif).

L'équipe de direction a pour mission d'encadrer les équipes d'animations, de les accompagner dans leurs démarches éducatives, d'assurer les accueils et de gérer les relations avec les parents et avec les différents partenaires.

L'équipe d'animation a en charge la conception, la préparation et la conduite des projets d'animation, et de la vie quotidienne dans le cadre défini par ce projet pédagogique.

Sous la direction globale de la directrice l'équipe est composée comme ceci :

Durant les 4 semaines d'été, l'équipe changera de site au bout de 2 semaines. Ce fonctionnement permet de varier les propositions d'animation tout en conservant des repères pour les plus jeunes, qui passeront deux semaines avec les mêmes animateurs.

SITES	ADJOINTES DE DIRECTION	ANIMATEURS	AGENTS TECHNIQUES ET DE RESTAURATIONS
ALSH les écureuil (École élémentaire Gustave Roghi)	Corinne SENNEPIN	animateurs : Charlotte DUCATILLON Lou-Anna NGUYEN HUYEN Léa JOUHET Sylvie PIRES Julie BRUGERE Calie Fernandes Pauline Grossman 1 animatrices référentes handicap : Thia DENIS 1 ETAPS : David DURAND-BROUSOLE	Evelyne GONZALEZ Martine POTTIN Angélique SAHUT Céline VENTURA Anne-Laure DUTREIGE Nicolas Noguier Intérimaire
ALSH la clé des champs (École maternelle la clé des champs)	Julie ALVES	animatrices : Calie Fernandes Floriane LEONARD Alvina FERRET Alexis PAYET David GORON Romane VIEIRA Lucie GAMOND Lali BLANC Manon Sahut Katie Vidal Da Silva	Carla VIERA MENDES Sophie MALKI

Durant les 4 semaines d'été, l'équipe d'animation changera de site au bout de 2 semaines. Ce fonctionnement permet de varier les propositions d'animation tout en conservant des repères pour les plus jeunes, qui passeront deux semaines avec les mêmes animateurs. Les adjointes resteront quant à elles sur site pour assurer la continuité du fonctionnement. Certains animateurs ne seront pas présents toutes les vacances et d'autres ne changeront pas de site (se référer aux emplois du temps visibles sur le bureau d'accueil de chaque site)

L'équipe se compose également de :

- Mathieu PIEYRE, responsable du service Éducation, Enfance, Jeunesse
- Laura ZOURDANI, adjointe au pôle éducation

H.2 - LE ROLE DE L'ANIMATEUR ➡ (AXE SECURITE PHYSIQUE) ➡ (AXE SECURITE MORAL)

L'équipe d'animation à la charge de l'élaboration et la conduite de projets d'animation et de la vie quotidienne. C'est elle qui fait la programmation des séances dans la mesure du possible.

ANIMER c'est ÉDUIQUER !! ce qui implique de fait et avant tout, pour chaque animateur un principe d'exemplarité.

Déontologie de l'équipe d'animation :

- Respecter la réglementation et la sécurité morale, affective et physique des enfants.
- Respecter la Convention Internationale des Droits de l'Enfant : être à l'écoute des enfants, permettre leur expression, leur association, respecter leurs avis... et la faire connaître aux publics.
- Placer son action dans le cadre du projet pédagogique, et plus particulièrement dans la lignée des objectifs.
- Respecter les moyens donnés pour l'action : les locaux, le matériel, l'environnement.
- Respecter autrui, communiquer de manière constructive, et exprimer un regard critique tant positif que négatif vis-à-vis de l'équipe d'animation, de direction, et des autres acteurs impliqués. En résumé, il est essentiel de TRAVAILLER EN ÉQUIPE.
- Parler avec les parents de leurs enfants, parler du centre de loisirs...
- Porter une attention particulière aux questions écologiques, puisqu'il s'agit d'une préoccupation incontournable de nos jours, dans laquelle notre centre s'inscrit pleinement.

Autour de cette déontologie peut venir se greffer le respect du rythme de l'animateur, c'est pourquoi durant le temps calme, les animateurs pourront s'organiser des temps de pause.

H.3 - ROLE DE LA PERSONNE D'ACCUEIL

Son rôle est :

- Assurer la sécurité des locaux par le contrôle des entrées et des sorties des adultes (et des enfants) – *plan Vigipirate* ;
- Réguler les flux de personnes (un passage unique) ;
- Transmettre les informations aux familles ;
- Prendre les informations des familles pour les transmettre aux personnes concernées (direction, animateurs, enseignants) ;
- Assurer le pointage administratif des présences, ce qui permettra la facturation et d'avoir une liste nominative des enfants présents dans les locaux ;
- Orienter les adultes vers l'espace de jeu de leur enfant, ou de faire appeler celui-ci.

L'aménagement de ce temps doit permettre aux enfants d'arriver ou de partir, de s'intégrer ou s'émanciper au groupe. Les animateurs doivent mettre à disposition une offre de jeux ou d'activités en adéquation avec ce temps. Il s'agit d'un moment délicat, charnière entre la maison et l'ALSH ; les animateurs doivent porter une attention particulière à chaque enfant.

H.4 - ROLE DE LA DIRECTION ET DU COORDINATEUR PEDAGOGIQUE

Pour faire simple, le directeur est responsable de tout, notamment de la sécurité des enfants, mais aussi du bon déroulement des vacances, et de l'application du projet.

Il a pour mission d'organiser les vacances (déclarations aux institutions, écriture du projet pédagogique,) et de conduire le projet pédagogique.

Il peut être assisté dans sa tâche par un ou plusieurs adjoints à qui il peut déléguer un certain nombre de missions.

- Il relaie et applique les orientations et décisions politiques des élus.
- Il est responsable de l'accueil, il coordonne les différents acteurs. Il dirige l'équipe suivant le projet éducatif de Territoire, son projet de direction et le projet pédagogique.
- Il a un rôle d'accompagnant, de formateur, il doit être à l'écoute, décider. Il est référent en cas de dilemme. Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel. Il gère les relations avec les différents partenaires.
- Il a en charge la gestion quotidienne de l'accueil (administrative, financière et matérielle).
- Il associe les parents à la vie du centre.
- Il organise l'accueil et le départ des enfants.
- Il initie le projet pédagogique et prend part à son développement avec l'équipe d'animation.

H.5 - LE ROLE DU PERSONNEL DE SERVICE

Le personnel de service a pour mission l'entretien des locaux, la préparation des repas et la distribution de ceux-ci, le nettoyage des réfectoires et la plonge. Le tout dans le respect de protocoles HACCP.

L'équipe de service est placée sous l'autorité de la responsable technique du service EEJ, Laura ZOURDANI. Toutefois, les coordinateurs de site et les directeurs des périodes extrascolaires peuvent être amenés à modifier l'application du travail des agents pour que ceci corresponde aux impératifs éducatifs et aux modalités de fonctionnement de l'équipe d'animation. Par exemple : les modalités de distribution des repas, les salles à nettoyer en fonction de leurs utilisations et de la fréquence...

Le nettoyage des locaux est réalisé en dehors des temps de présence des enfants si possible.

H.6 - FORMATION – STAGIAIRES BAFA

L'équipe de direction a le devoir d'assurer la formation et l'évaluation des stagiaires BAFA. Pour cela, il sera mis en place des actions de formation pratique (suivi d'activités), un accompagnement des préparations, un outil d'auto-évaluation pour situer sa progression, et des entretiens collectifs ou individuels entre le directeur et les stagiaires afin de faire le point sur les formations.

La mission de formation s'étend aux animateurs diplômés. Les mêmes outils pourront être mis en place si nécessaire, sinon elle se fera à travers les échanges au cours des réunions, et durant le travail de terrain, grâce à un accompagnement spécifique.

L'échange de pratiques entre les membres de l'équipe est un outil efficace pour se former.

H.7 - LES REUNIONS

Des réunions sont prévues en amont de chaque période de vacances :

- Préparation générale : Formation des équipes, validations des thèmes et projets, informations pédagogiques...
- Préparation matérielle : conception des animations, expérimentation...
- Organisation générale : Définition des objectifs de la période, de l'organisation des accueils, des sorties...

- Aménagement des locaux : des salles, du mobilier, de l’affichage...

Après la période :

- Une réunion de bilan

H.8 - TEMPS DE PAUSES

Les animateurs ont également besoin d’un temps pour eux afin de se ressourcer et pouvoir exercer pleinement leurs fonctions. Le temps calme est le moment le plus approprié pour cette mise en place.

Rappelons qu’il est inscrit au cadre légal de pouvoir faire une pause. 20’ doivent pouvoir être accordées aux personnes travaillant plus de 6h d’affilés. 10' de plus seront accordés afin de permettre aux animateurs de consulter les ressources fournies par la directrice tout au long des vacances.

Il s’agit là d’organiser ce temps dans le respect de chacun mais également tout en assurant la sécurité des enfants. Il ne convient donc pas, pour l’équipe, d’être en pause tous en même temps. Des relais doivent se faire. L’équipe de direction sera d’un grand soutien dans cette réussite car, elle pourra prendre le relais de certaine personne.

I. L'ORGANISATION COMMUNE DES ALSH

I.2 - JOURNEES TYPES

Nous pouvons séparer la journée des enfants et des adultes en plusieurs temps forts :

TEMPS FORTS	POINT DE VU DES FAMILLES	POINT DE VUE DE L'ANIMATEUR
Accueils arrivées et départs	• S'annoncer à la personne d'accueil avant de prendre part à la structure. • C'est un moment qui peut être personnel ou collectif. • C'est un temps qui peut être effectué en intérieur et en extérieur si la météo le permet. • Ranger ne pas oublier ses affaires avant de partir. • Bilan de la journée si demandé et si besoin auprès des familles.	• Propositions de jeux adaptées. • Les animateurs doivent aider les familles à pouvoir se détacher. • Nettoyage, rangement en fin de journée.
Réunion d'enfants	• Exprimer ses idées, envies et choix. • Être à l'écoute de l'organisation de la journée (présentation des activités, intégration des règles de vie.	• Être à l'écoute des difficultés ou envies des enfants. • Faire le point sur les règles de vie. • Présenter la journée. • Demander aux enfants de se positionner sur les activités puis organiser les enfants en petit groupe.
Temps d'animations	• Profiter des jeux, animations, activités, projets de l'ALSH.	• Vivre et faire vivre le projet pédagogique par le biais d'animations, projets, activités... • Faire preuve d'anticipation pour veiller à la sécurité physique et affective des enfants et animateurs.
Repas	• Gagner en autonomie. • Être vigilant au gaspillage. • Respecter les règles d'hygiène. • Respecter son besoin nutritionnel • Se responsabiliser (rangement, nettoyage).	• Permettre aux enfants de devenir autonome. • Aider et accompagner à se servir. • Temps d'échange informel permettant de renforcer les liens entre animateurs et enfant et établir des bilans. • Respecter son besoin nutritionnel.
Temps calme et pauses	• Prendre un temps pour soi. • Se reposer. • Dormir s'il le faut ou s'il on veut. • Seuls les jeux calmes sont possibles.	• S'accorder un temps pour soi. • Mettre les conditions nécessaires à la mise en place du temps calme (attitudes et règles adaptées). • Inciter les enfants les plus en bas âge à faire un repos allonger ou pour ceux identifié comme fatigué par les animateurs ou la famille.
Goûter	• Se ressourcer. • Bilan de la journée. • Se reposer. • Gagner en autonomie.	• Préparer et organiser ce temps en petits ou grands groupes. • Favoriser l'autonomie. • Ranger nettoyer.

- Se responsabilisé (rangement, nettoyage)

1.2.a - LES TEMPS D'ANIMATIONS (AXE LOISIRS)

Ces temps-là sont le cœur de la journée. Il s'agit du moment où les projets d'animations vont pouvoir répondre aux objectifs pédagogiques de l'ALSH.

Le rangement fait partie intégrante de l'animation, et du jeu pour les enfants : « on dérange, on joue, on range, on nettoie » est une entité qu'il faut intégrer et transmettre aux enfants (règles de vie non négociables). C'est une forme d'implication à la vie collective.

L'animateur met en place des activités ou des projets avec et pour les enfants. Ces animations peuvent être issues de la participation des enfants ou bien de l'animateur, garant des objectifs pédagogiques de l'accueil de loisirs.

Le planning communiqué doit être respecté dans la mesure du possible (météorologie, matériel non disponible...). Il est important que chaque animateur propose des activités différentes pour permettre la diversité.

Nous souhaitons faire la remarque sur le fait que toutes les thématiques peuvent apporter une notion nouvelle. C'est la manière de mettre en place nos séances d'animations de façon bien orienter qui déterminera l'objectif à atteindre, en voici un exemple avec une activité physique et sportive :

- L'objectif physique de se dépenser peut-être atteint facilement : on court, on bouge.
- L'objectif plutôt culturel : pourquoi pas un jeu de l'oie géant avec des questions et des réponses sur tout ce qui est sport, ou encore la découverte d'un nouveau sport en lui-même, ou la culture d'un pays par le sport.
- L'objectif scientifique et technique : voilà une autre façon d'aborder les sauts à ski, en mettant l'accent sur la vitesse, la force du vent, ou encore le matériel du skieur, et la performance du skieur en lui-même.

Il faudra laisser place à la spontanéité. Nous veillerons donc à ne pas enfermer les enfants dans leurs réflexions et leur imagination, sur leurs envies et choix. Et donc nous n'hésiterons pas à bouleverser le planning du jour si une activité pensée à la dernière minute s'intégrant dans les objectifs pédagogiques peut voir le jour.

1.2.b - LES REPAS (AXE SECURITE PHYSIQUE) (AXE ENVIRONNEMENT)

Ce temps répond en priorité au besoin nutritionnel de chacun, mais il s'agit d'un temps capital pour l'éducation à la santé, au goût, à l'autonomie et à l'écologie.

Tout d'abord, il est impératif de veiller au retour au calme pour que le repas se passe dans des conditions optimales.

L'hygiène doit être prise en compte avant, pendant et après le repas (toilette, lavage de mains).

Les animateurs devront mettre l'accent sur 4 objectifs :

- Répondre au besoin nutritionnel de chaque individu,
- Amener les enfants à goûter tous les aliments (y compris ceux que l'on n'aime pas),
- La convivialité (le plaisir de manger ensemble),
- Et enfin l'autonomie (apprendre à se servir d'un couteau, aller chercher de l'eau, débarrasser, mettre en place, choix des quantités...).

C'est un moment propice à l'implication de l'enfant dans la vie collective, mettre la table, débarrasser, nettoyer....

1.2.c - LE GOUTER (AXE SECURITE PHYSIQUE) (AXE ENVIRONNEMENT)

Il s'agit d'un temps convivial qui doit permettre échanges et partages entre les enfants et les adultes. L'objectif est de répondre aux besoins nutritionnels mais pas seulement. Ce temps peut être propice aux discussions plus

informelles : bilan d'une activité, établir une nouvelle règle de vie, recueillir le ressenti des enfants,
Les enfants s'impliqueront dans la vie collective en s'investissant dans la mise en place du goûter, le rangement et le nettoyage...
Le goûter est fourni par le restaurateur API.

I.2.d - LE TEMPS CALME 📖 (AXE SECURITE PHYSIQUE)

Ce temps doit permettre une bonne digestion, il est physiologiquement important. Il s'agit donc pour nous de proposer des activités adaptées en faisant des propositions adéquates (jeux de société, lecture...) et de mettre en place des règles de vie permettant le respect de ce temps-là (chuchoter, ne pas courir, suppressions de jeux bruyants...).

Ce moment doit pouvoir être identifié comme différent du temps d'accueil, autant par les enfants que par les adultes. Il s'agit là de mettre en place des règles de vie et une atmosphère adéquate.

Durant ce temps, chaque enfant peut aussi « sortir » du groupe en décidant de faire seul une activité ou de ne rien faire (s'ennuyer est considéré comme une activité et un droit).

Les maternelles ont un temps calme ou une sieste adaptée à leur âge,

- Pour les PS : Ils vont s'allonger. L'atmosphère doit être propice afin de favoriser l'endormissement. Passé 30min si l'enfant ne s'est pas endormi, il est levé pour rejoindre un autre groupe.
- Pour les MS : Ils sont invités à s'allonger quelques minutes autour d'une histoire ou d'un jeu de relaxation avant de se tourner vers un temps calme classique.
- Pour les GS : Un temps calme est proposé avec des activités adaptées durant 45 minutes.

La direction peut adapter le besoin de sieste en fonction des besoins individuels des enfants.

I.3 - LA PARTICIPATION DES ENFANTS 📖 (AXE SECURITE AFFECTIVE) 📖 (AXE LOISIRS)

Il appartient aux animateurs de mettre en place un fonctionnement, une organisation pour récupérer et donner la parole aux enfants de manière régulière. La participation ne doit pas être une illusion, chaque suggestion a droit à une réponse. Les réunions d'enfants sont un bon moyen de donner et récupérer la parole de chacun.

Un préprogramme sera donc établi avec l'équipe d'animateurs, incluant des demi-journées et journées à « trou » pour lesquelles, les enfants pourront exprimer leurs idées pour les prochaines fois.

Ce programme pourra à tout moment être modifié en fonction des conditions météorologiques, des nécessités de service et aussi en fonction des besoins et envies des enfants.

I.4 - LES SORTIES ET INTERVENANTS 📖 (AXE LOISIRS) 📖 (TERRITOIRE...)

Chaque semaine, dans la mesure du possible, une sortie ou une intervention (spectacle, démonstration, animation...) est proposée aux enfants.

I.4.a - LES SORTIES

Les sorties permettent :

- De découvrir le territoire
- D'accéder à une offre culturelle
- De pratiquer des activités spécifiques (randonnées, ...)
- D'accéder à des milieux particuliers (piscine, activités neige...)

Nous souhaitons privilégier les activités de pleine nature ou culturelles qui correspondent à nos objectifs pédagogiques et qui s'inscrivent dans le cadre de nos projets d'animation.

Toutefois, nous ne nous interdisons pas ponctuellement de faire des activités de type « consommation » (c'est-à-dire des activités de loisirs sans objectifs éducatifs).

I.4.b - LES INTERVENANTS

Les intervenants permettent :

- D'accéder à des activités pour lesquelles une compétence ou un diplôme spécifique est nécessaire
- De faire découvrir le territoire et ses spécificités locales
- D'enrichir l'offre culturelle faites aux enfants

J. L'ALSH EXTRASCOLAIRE

J.1 - PERIODES D'OUVERTURES

Vacances d'automne	Du 21 au 31 octobre 2024	2 semaines - 9 jours
Vacances de fin d'année	Du 23 au 24 décembre 2024 et du 2 au janvier 2025	2 semaines - 4 jours
Vacances d'hiver	Du 24 février au 7 mars 2025	2 semaines - 10 jours
Vacances de printemps	Du 22 avril au 2 mai 2025	2 semaines - 9 jours
Vacances d'été	Du 7 juillet au 1 ^{ER} Août 2025 Et du 25 au 31 août 2025	4 semaines - 19 jours 1 semaine - 5 jours

Soit 12 semaines d'ouverture, pour 56 journées d'accueil.

J.2 - HORAIRES

Pour les deux sites, les horaires d'accueil en temps normal sont les suivants :

Matin	Avant repas	Après repas	Soir
7h30-9h15	11h30-12h00	13h00-13h45	16h30-18h30

Les horaires peuvent varier en fonction des activités et des sorties.

Les familles doivent scrupuleusement respecter ces horaires. En cas d'empêchement, ils doivent en informer la direction afin de confirmer un départ ou une arrivée à titre exceptionnel.

J.3 - PUBLICS, CAPACITE, ET SITES

Semaine	Site	Effectifs max	TOTAL
Du 7 juillet au 1 ^{er} août	ALSH les écureuils (6/13 ans)	60 enfants	100 enfants
	ALSH les petits écureuils (3/6 ans)	40 enfants	
Du 25 au 31 août	ALSH les écureuils (6/13 ans)	24 enfants	48 enfants
	ALSH les petits écureuils (3/6 ans)	24 enfants	

J.4 - ÉQUIPE

Directions	Direction adjointe	Multisite	Animateurs permanents	Saisonniers	Agents techniques et de restaurations
Anne Gonthier	Corinne SENNEPIN Julie ALVES	ALSH les écureuils (G. Roghi) ALSH les petits écureuils (Clé des champs)	Alexis PAYET Charlotte DUCATILLON David GORON Gizem CETIN Lou-Anna NIQUE Léa JOUHET Julie BRUGERE David DURAND-BROUSOLE Floriane LEONARD Christine NEIGE	Romane VIEIRA Lucie GAMOND Lali BLANC Manon Sahut Katie Vidal Da Silva Calie Fernandes Pauline Grossmann Katie Da Silva Vidal Mathis Pereira Livio De barros	Martine POTIN Anne-Laure DUTREIGE Carla VIERA MENDES Evelyne GONZALEZ Céline VENTURA Sophie MALKI Angélique SAHUT Thérèse FERNANDES Nicolas Jean-Charles

J.5 - OBJECTIFS SPECIFIQUES

Pour les vacances en multisite, nos objectifs sont les suivants :

- Accueillir en toute sécurité l'ensemble des publics concernés ;
- Expérimenter des fonctionnements qui vont permettre de faire évoluer le projet pédagogique ;
- Proposer des animations qui permettent aux enfants de s'épanouir ;
- Proposer des animations éducatives.

	Intitulé	Objectifs opérationnels	Rôle de l'animateur	Moyens ?
7h30-9h15	Accueil	Accueil administratif des parents (listes de présences). Permettre à chaque enfant d'émerger au centre de loisirs. Mettre en place des activités.	Être attentif au passage de la maison à la collectivité, et au réveil. Proposer des jeux, des activités, des lectures, des espaces autonomes (coins)... (Donner à jouer, jouer avec).	Ouverture des salles en échelonné en fonction de l'arrivée des animateurs dès 8h15. Possibilité d'utiliser la cour comme un espace.
09h15-09h30	Réunion d'enfants	Sécurité : Vérifier les présences par un appel Faire vivre aux enfants un moment citoyen et démocratique où chacun peut s'exprimer sur la vie du groupe, faire des propositions, réguler... être acteur de son temps libre ✎ Choisir et programmer des activités ; ✎ Évaluer leur réalisation ; ✎ Organiser la préparation d'activités ; ✎ S'accorder sur des règles de vie ; ✎ Échanger sur le fonctionnement du groupe (respect des règles de vie, problèmes relationnels...) ; ✎ Exprimer sa satisfaction ou son insatisfaction sur le déroulement de la journée.	Veiller à l'écoute de chacun. Permettre l'expression (organiser la prise de parole) du plus grand nombre. Donner des réponses (ou les donner plus tard). Récupérer les propositions des enfants. Faire le point sur les règles de vie. Appliquer les décisions du conseil.	Dans la salle polyvalente. Les enfants pourront se positionner sur les activités proposées. L'animateur confirme en cuisine à 9h15 le nombre de repas.
09h45-11h30/45	Temps d'activité			Rangement des animations autour de 11h30
11h30-12h00	Accueil		Assurer l'accueil méridien (attention au lieu de départ de l'enfant, et veiller à attendre les enfants prévus). Expliquer l'importance de l'hygiène, être attentif aux « pipi ».	
11h45-13h00	Repas			Repas en mode self. Entrée échelonnée.
13H00-13h45	Temps calme Accueil	Permettre aux enfants de bien digérer, de se reposer si nécessaire. Offrir la possibilité à chaque individu de « sortir du groupe » et d'avoir une attention particulière.	Organiser des jeux et des activités à caractère « calme ». Être attentif à chaque enfant de façon individuel. Assurer l'accueil méridien.	Attention, une fois les temps lancés, il faut permettre à chacun de prendre une pause.
13h45-16h00/30	Temps d'activité			
16h00-16h30	Goûter Bilan	Permettre aux enfants de recevoir un apport nutritionnel équilibrer. Favoriser l'apprentissage de l'autonomie. Permettre à chacun de s'exprimer sur son vécu de la journée,	Veiller à l'hygiène. Veiller à ce que chacun puisse se servir seul. Organiser le goûter de manière collégiale. Organiser le débarrassage de façon collective. Mettre en place des pratiques ou des rituels	Goûter pris dans le restaurant scolaire (nettoyage assuré par les enfants et les animateurs).

		apprendre à critiquer, à écouter.	pour aider les enfants à s'exprimer ou à s'organiser.	
16h30-18h30	Accueil	Accueil administratif des parents (infos). Permettre à chaque enfant de pouvoir sortir du collectif, et de retourner dans sa famille. Proposer des jeux, l'accueil du soir n'est pas une « récré ».	Être attentif aux passages d'infos (commentaires sur la journée...) Proposer des jeux, des activités, des lectures... (Donner à jouer, jouer avec). Être force de proposition pour que ce temps du soir ne soit pas qu'un moment de « relâchement » voire d'hypovigilance.	Animateur d'accueil se positionne dans la garderie. 17h30 – Tous les espaces, autres que la salle de garderie, devront être fermés.
	Rangement Nettoyage	Remettre le matériel en place et propre pour les prochaines utilisations. Rendre la salle dans l'état initial (ou presque, une équipe assure le bio-nettoyage).	Ranger le matériel, le nettoyer si nécessaire. Ranger les tables. Passer le balais et l'éponge en cas d'activité.	

J.6 - JOURNEE DETAILLEE ALSH LES ECUREUILS

	Intitulé	Objectifs opérationnels	Rôle de l'animateur	Moyens ?
7h30-9h15	Accueil	Accueil administratif des parents (listes de présences) Permettre à chaque enfant d'émerger au centre de loisirs Mettre en place des activités	Être attentif au passage de la maison à la collectivité, et au réveil Proposer des jeux, des activités, des lectures, des espaces autonomes (coins)... (Donner à jouer, jouer avec)	Ouverture des salles en échelonné en fonction de l'arrivée des animateurs dès 8h00. Ouverture en priorité de l'annexe pour les PS. Possibilité d'utiliser la cour comme un espace
09h15-09h30	Réunion d'enfants	Sécurité : Vérifier les présences par un appel Faire vivre aux enfants un moment citoyen et démocratique où chacun peut s'exprimer sur la vie du groupe, faire des propositions, réguler... être acteur de son temps libre ✎ Choisir et programmer des activités ✎ Évaluer leur réalisation ✎ Organiser la préparation d'activités ✎ S'accorder sur des règles de vie ✎ Échanger sur le fonctionnement du groupe (respect des règles de vie, problèmes relationnels...) ✎ Exprimer sa satisfaction ou son insatisfaction sur le déroulement de la journée	Veiller à l'écoute de chacun Permettre l'expression (organiser la prise de parole) du plus grand nombre Donner des réponses (ou les donner plus tard) Récupérer les propositions des enfants Faire le point sur les règles de vie Appliquer les décisions du conseil	Dans le hall (salle motricité) Les enfants pourront se positionner sur les activités proposées. L'animateur d'accueil appelle à 9h15 pour confirmer le nombre de repas.
09h45-11h30/45	Temps d'activité			Ateliers tournant dans la matinée ou fixe. Ateliers proposées par choix (non par niveau des enfants). Un animateur est positionné sur du jeu libre et récupère les enfants qui ont terminés l'activité (salle annexe ou hall). Les animateurs qui ont terminé viendront en renfort au fur et à mesure.
11h30-12h00	Accueil		Assurer l'accueil méridien (attention au lieu de départ de l'enfant, et veiller à attendre les enfants prévus) Expliquer l'importance de l'hygiène, être attentif aux « pipi »	
11h45-13h00	Repas			Repas en mode self Entrée échelonnée
13H00-13h45	Temps récréatif Temps calme Accueil	Avant le temps calme, une récréation est proposée pour permettre de décompresser. Permettre aux enfants de bien digérer, de se reposer si nécessaire. Offrir la possibilité à chaque individu de « sortir du groupe » et d'avoir une attention particulière Organiser le temps de « repos » des plus petits Ceux qui ne s'endorment pas peuvent se lever pour participer aux	Organiser des jeux et des activités à caractère 'calme' Être attentif à chaque enfant de façon individuel Assurer l'accueil méridien	Les PS vont tous à la sieste. Les MS/GS identifiés par les parents également. Les MS vont dans la bibliothèque faire un temps calme allongé (histoire, musique sans endormissement). Les GS en temps calme classique.

		activités.		Attention, une fois les temps lancés, il faut permettre à chacun de prendre une pause.
13h45-16h00/30	Temps d'activité			Nouvelle réunion pour choix des activités de l'après-midi. Attention à l'intégration des enfants qui se reveillent.
16h00-16h30	Goûter Bilan	Permettre aux enfants de recevoir un apport nutritionnel équilibrer Favoriser l'apprentissage de l'autonomie Permettre à chacun de s'exprimer sur son vécu de la journée, apprendre à critiquer, à écouter.	Veiller à l'hygiène Veiller à ce que chacun puisse se servir seul Organiser le goûter de manière collégiale Organiser le débarrassage de façon collective Mettre en place des pratiques ou des rituels pour aider les enfants à s'exprimer ou à s'organiser	Gouter pris dans le restaurant scolaire (nettoyage assuré par les enfants et les animateur), en échelonné par petits groupes ou ensemble, peu importe
16h30-18h30	Accueil	Accueil administratif des parents (infos) Permettre à chaque enfant de pouvoir sortir du collectif, et de retourner dans sa famille Proposer des jeux, l'accueil du soir n'est pas une « récré »	Être attentif aux passages d'infos (commentaires sur la journée...) Proposer des jeux, des activités, des lectures... (Donner à jouer, jouer avec) Être force de proposition pour que ce temps du soir ne soit pas qu'un moment de « relâchement » voire d'hypovigilance	Animateur d'accueil se positionne dans l'extension 17h30 – l'extension reste le seul bâtiment ouvert.

K. LES PARTENAIRES

Voici une liste non exhaustive de nos différents partenaires :

- API Restauration : Confection et distribution des repas et gouters.
- SDJES : information et accompagnement et aide sur le cadre réglementaire et la formation des agents.
- CAF : partenaire financier.
- DAHLIR : partenaire dans le cadre de l'inclusion d'enfant a besoin particulier.
- CCAS : partenaire dans le cadre de l'inclusion et d'animation spécifique (semaine bleue...).
- PMI : Accompagnement, conseils et cadre règlementaire pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.
- MAIRIE : interservice.

L. L'ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

L'accueil de Loisirs devra améliorer au fil des années ses prestations, s'adapter aux différents courants sociaux et anticiper les orientations.

Pour se faire, le projet pédagogique sera revu chaque année pour développer un ou plusieurs points qui le nécessiteront.

L'équipe d'animation prendra donc le temps d'observer et d'écouter pour s'adapter et se réorganiser.

L'évaluation de nos actions peut prendre plusieurs formes :

- Des aspects informels :
 - La satisfaction
 - L'épanouissement des enfants, des intervenants, des familles.
- Des aspects formels :
 - La fréquentation,
 - La réussite scolaire,
 - Des questionnaires familles,
 - Des grilles d'évaluations remplies par les intervenants,
 - Des réunions des différents acteurs, notamment des bilans avec les enfants.

M.LE GLOSSAIRE

A.C.M. : Accueil Collectif de Mineurs

A.L.S.H. : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

A.T.S.E.M. : Agent Technique Spécialisé des Écoles Maternelles

B.A.F.A. : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

B.A.F.D. : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

B.A.P.A.A.T. : Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant-Animateur Technicien de la Jeunesse et des Sports

B.E.A.T.E.P. : Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire

B.P.J.E.P.S. : Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et Sportive.

C.A.F. : Caisse d'Allocations Familiales

C.A.P. : Certificat d'Aptitude Professionnelle

C.Q.P. : Certificat de Qualification Professionnelle

D.A.L.H.I.R. : Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers

E.T.A.P.S. : Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives

EXTRASCOLAIRE : Accueils des enfants durant les vacances scolaires dans le cadre d'un ALSH

P.A.I. : Projet d'Accompagnement Individuel

PERISCOLAIRE : Accueil des enfants avant et après la classe dans le cadre d'un ALSH

P.M.I. : Protection Maternelle et Infantile

S.D.J.E.S. : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

S.T.A.P.S. : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives